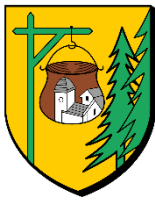




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard – Froidefontaine – Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20210705_01

Séance du 5 juillet 2021

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 17

Date de la convocation :
30 juin 2021

**Date d'affichage
du compte rendu :**
12 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le cinq juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT.

Était absent excusé : Martial VERNEREY

Était absente : Stéphanie BRANTUS

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Projet Centre bourg

Attribution des marchés de travaux pour les lots 1 et 2 (désamiantage et démolition-déconstruction)

Opération 209001M

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment :

- celle du 2 mars 2020 confiant au SIDEC du Jura un mandat de maîtrise d'ouvrage,
- celle du 5 octobre 2020 confiant la maîtrise d'œuvre de l'opération à la SARL ARCHI+TECH (BESANÇON),
- celle du 7 juin 2021 approuvant le projet dans sa phase PRO pour un coût de travaux estimé à 2 006 000 € HT,
- celle du 7 juin 2021 donnant délégation de pouvoir à M. le Maire pour l'attribution des marchés des lots 1 et 2 dans la limite des crédits inscrits au budget,

Considérant que le calendrier de la procédure permet au conseil municipal de disposer des éléments nécessaires à l'attribution des marchés de travaux des lots 1 et 2 et que, par conséquent, il n'y a plus lieu de donner pouvoir à M. le Maire à cette fin,

Considérant les résultats de la consultation lancée en procédure adaptée le 8 juin 2021 et le choix du pouvoir adjudicateur de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 – Désamiantage

SAS BARUCH ENVIRONNEMENT – ROSHEIM - 67120 MOLSHEIM pour un montant de 8 500 € HT.

Lot 2 – Démolition-déconstruction

SARL GRUT Jean-Louis – 39300 EQUIVILLON pour un montant de 30 700 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'annuler la délibération du 7 juin 2021 donnant délégation de pouvoir à M. le Maire pour l'attribution des marchés des lots 1 et 2,
- décide de retenir les entreprises suivantes :

Lot 1 – Désamiantage

SAS BARUCH ENVIRONNEMENT – ROSHEIM - 67120 MOLSHEIM pour un montant de 8 500 € HT.

Lot 2 – Démolition-déconstruction

SARL GRUT Jean-Louis – 39300 EQUIVILLON pour un montant de 30 700 € HT.

- autorise M. le Président du SIDEC du Jura à passer les marchés avec les entreprises retenues,
- délègue à M. le Maire tous les pouvoirs dévolus à l'acheteur par le code de la commande publique, nécessaires à la passation et l'exécution desdits marchés, y compris la passation des avenants quel que soit leur montant, dans la limite des crédits inscrits au budget,
- s'engage à assurer le financement de cette opération, par autofinancement interne et externe provenant notamment d'un emprunt et du FCTVA.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Florent SERRETTE

